

MARCHÉ PRIMAIRE

Période	Nbre de parts	Capital nominal
Au 30.06.2011	28 548	15 244 632 €

MARCHÉ SECONDAIRE

Modalités pratiques

La Société de Gestion adresse sans frais les formulaires d'ordre d'achat ou de vente ou de modification-annulation. Ceux-ci sont disponibles sur notre site Internet www.fonciere-remusat.com. Elle procède à la confrontation des ordres d'achat et de vente tous les 3^e jeudi de chaque mois, à 11 h ou le dernier jour ouvrable précédent.

Tous les renseignements concernant le marché secondaire (carnet d'ordre, prix d'exécution, quantité de parts échangées...) peuvent être obtenus au 03.80.30.62.82.

Achat

Seuls sont recevables les ordres d'achat à prix maximum. Leur inscription est subordonnée à la couverture d'une somme égale au montant global maximum de la transaction, frais inclus.

Vente

1. Cession sans intervention de la Société de Gestion :

Tout associé peut céder librement ses parts sans l'intervention de la Société de Gestion. Dans ce cas, le prix est librement débattu entre les parties. La Société de Gestion perçoit un droit fixe de 30.49 € HT quel que soit le nombre de parts vendues. Les parties doivent également prévoir le règlement des droits d'enregistrement de 5 %, ainsi que la signification de la cession à la Société de Gestion.

2. Cession avec intervention de la Société de Gestion :

Les frais de transaction sont les suivants :

- droits d'enregistrement : 5 %
- commission de cession perçue par la Sté de Gestion : 4.50 % HT (soit actuellement 5.38 % TTC).

3. Prévoir impôt sur la plus-value éventuelle.

Prix d'exécution

Période	Prix acquéreur	Prix d'exécution	Nbre de parts offertes à la vente				Nbre de parts exécutées	Solde
			Sur le mois	Report du mois précédent	Annulation	total		
						Solde	au 31.03.11	0
21/04/2011		non établi			-			0
19/05/2011		non établi			-			0
16/06/2011	1 100.00 €	996.56 €	23	0	-	23	23	0
		TOTAL	23			TOTAL	23	
						Solde	au 30.06.11	0

Carnet d'ordres

Ordres d'achat

Les 5 prix d'achat les plus hauts	Quantité demandée
1 140 €	1
1 115 €	2
1 110 €	8
1 102 €	1
1 101 €	1

Confrontation du 16.06.11

Ordres de vente

Les 5 prix de vente les plus bas	Quantité offerte
951 €	5
980 €	18

DIVIDENDES

Période	Acompte payé le	Montant de l'acompte	Montant du dividende global
4 ^e trimestre 2010	11.02.11	18.00 €	59.40 € *
1 ^{er} trimestre 2011	22.04.11	13.92 €	
2 ^e trimestre 2011	22.07.11	13.92 €	

* Rendement 2010 : 6.59 % sur un prix de part de 901 € sur le marché secondaire en début d'année 2010
6.16 % sur un prix de part de 965 € sur le marché secondaire en fin d'année 2010

FISCALITE

L'essentiel des revenus de FONCIERE REMUSAT est imposable dans la catégorie des revenus fonciers.

Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers et peut bénéficier, sur option, du prélèvement libératoire forfaitaire (PLF). A compter du 01.01.2011, celui-ci passe de 18 à 19 %.

Les prélèvements sociaux sur cette catégorie de revenus sont retenus à la source au taux de 12.30 % (précédemment 12.10 %).

Aucune modification (option ou suppression d'option) ne pourra être effectuée en cours d'année. Tout changement devra être demandé avant le 31 mars de l'année en cours.

Plus-values immobilières :

La loi de finances 2011 a modifié le taux applicable aux plus-values immobilières. Celui-ci passe de 16 à 19 % (+ prélèvements sociaux).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale de votre SCPI s'est tenue le 23 juin 2011 à TOULOUSE. Toutes les résolutions proposées ont été adoptées avec une majorité allant de 92.57 % à 99.14 %.

Concernant les élections au Conseil de Surveillance :

- M. PUIS a été réélu avec 5 431 voix
- M. NOEL a été réélu avec 5 373 voix
- Mme LIPPI a été réélue avec 5 032 voix

N'ont pas été élus :

- M. HOFMANN
- APPSCPI
- M. DEVALS

Le procès-verbal de la présente Assemblée Générale est disponible sur notre site internet www.fonciere-remusat.com (onglet DOCUMENTS) et pourra être adressé aux associés qui le souhaitent sur leur demande.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition (AG du 23.06.11)

Président : M. DELPECH Jean-Pierre

Vice-Présidente : Mme GOURGUE Marie-Andrée

M. Denys ARBOUCALOT, M. ELBAZ Gérard, M. GAZANIOL Michel, M. GUILHEM de POTHUAU Antoine, M. NOEL Raymond, M. PUIS André, SC LECLERC DANGE

Membres :

Mme LIPPI Eliane, Mme METGE Simone, M. Denis APVRILLE,

Aucun des membres du Conseil n'a de lien avec la Société de Gestion.

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE AU COURS DU TRIMESTRE

Acquisitions

PESSAC – avenue Jean Jaurès : surface commerciale de 750 m² - locataires : Boulangerie et Speedy – Acte signé le 28.04.11

Prix : 1 020 000 €

BORDEAUX – Les Portes du Lac – surface de bureaux de 1 144 m² - locataire : France Telecom – Acte signé le 30.06.11

Prix : 2 670 000 € - Acquisition réalisée en indivision 50/50 avec la SCPI IMMAUVERGNE, soit un investissement de 1 335 000 €/SCPI

Cession : Néant

Taux d'occupation du patrimoine

Période	En loyer *	En m ²
Au 30.06.11	95.66 %	96.91 %

* Ce taux exprime le rapport entre les loyers effectivement facturés et le montant qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

Mouvements du trimestre : Aucun mouvement n'a été constaté sur le trimestre

Agrément de la Société de Gestion par la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) SCPI 95-23 du 28.03.95

Société de Gestion : VOISIN S.A. 15, Place Grangier - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 30 20 40
E-mail : contact.scpi@groupe-voisin.com - www.fonciere-remusat.com